

## 2020\_CT2\_128

### **OBJET : Institution - Election d'un Vice-président**

---

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMAR Daniel – CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 octobre 2020

01\_01

■ Election d'un nouveau Vice-président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n° 2020\_CT2\_023 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 juillet 2020, et, conformément à l'article L5218-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection des Vice-présidents.

Monsieur Philippe ARDHUIN faisait parti des 15 Vice-présidents élus au Conseil de Territoire du Pays d'Aix, mais suite à son élection au Bureau de la Métropole le 31 juillet 2020, il a donné sa démission de son poste de Vice-président du Territoire à la date du 31 juillet 2020, il est donc nécessaire de le remplacer.

Il est exposé qu'en vertu des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, les Vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

A cette fin, il convient de procéder à l'élection d'un Vice-président.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L5211-2, L5218-6 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2020\_CT2\_023 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 juillet 2020, relative à l'élection des Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article unique :**

Il est décidé de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président du Conseil de Territoire au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.



**OBJET : Institution - Election d'un Vice-président**

---

Le Conseil de Territoire est appelé à procéder à la désignation d'un Vice-président ; le Conseil de Territoire a élu, suivant les résultats collationnés, ci-après intégralement retranscrits.

**Scrutin unique**

A déclaré candidature :

- Michel RUIZ

Inscrits	58
Votants	48
Abstentions	0
Blancs et nuls	3
Suffrages exprimés	45
Majorité absolue	23
Ne prennent pas part au vote	0

A obtenu au premier tour :

- Michel RUIZ

**Monsieur Michel RUIZ est proclamé élu en qualité de Vice-président.**

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le

**20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201008-2020\_CT2\_128-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2020  
Date de réception préfecture : 20/10/2020